

CONFÉRENCE DES MÉTIERS

7 NOVEMBRE 2018

Présentation des formations suivantes :

- la Licence professionnelle "Métiers du notariat" par
M. JEAN-BAPTISTE Walter
- la Licence professionnelle "Métiers de l'immobilier" par
Mme COURDIER-CUISINIER Anne-Sylvie
- la Licence professionnelle "Assurance-Banque-Finance" par
M. LLORCA Matthieu
- l'Institut de Préparation à l'Administration Générale par
Mme CASSARD-VALEMBOIS Anne-Laure et M. JUEN Philippe



LA LICENCE PROFESSIONNELLE "MÉTIERES DU NOTARIAT"



Modalités d'accès à l'année de formation :

- **sur sélection** : la formation est ouverte aux étudiants au moins titulaires de l'un BAC + 2 (*L2 AES, L2 Droit, DUT carrières juridiques, BTS métier du notariat, BTS professions immobilières, BTS banque conseiller de clientèle*)
- **ou par validation d'acquis ou équivalence de diplôme**

Objectifs : Le rôle du notaire consiste principalement à concevoir et rédiger les actes intervenant dans toutes les disciplines du droit qui régissent la vie des particuliers, des professionnels et des collectivités territoriales.

La licence professionnelle « métiers du notariat » vise à former des collaborateurs opérationnels pour les offices de notaire, maîtrisant les règles juridiques et capables de rédiger des actes complexes.

Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

- **Métiers** : intégrer des offices notariaux en qualité de collaborateur (« *clerc de notaire* », *formaliste ou rédacteur*), travailler pour des acteurs liés au notariat tels que le Conseil régional, travailler dans le secteur immobilier (*agent immobilier, gestionnaire de copropriété, promoteur immobilier*) mais aussi le secteur bancaire ou des assurances.
- **Poursuite d'études** : à l'Institut des métiers du notariat en intégrant le diplôme de l'Institut des métiers du notariat (DIMN). Les étudiants titulaires du DIMN ont ensuite la possibilité de poursuivre, sur sélection après examen de leur dossier de candidature, un MASTER 1 de droit notarial.



LA LICENCE PROFESSIONNELLE "MÉTIERS DE L'IMMOBILIER"



Modalités d'accès à l'année de formation :

- **sur sélection :** Bac + 2 ou diplôme équivalent, dans un domaine compatible avec la formation.

La licence s'adresse ainsi à des étudiants au moins titulaires de la deuxième année de licence de droit, d'AES ou d'économie - d'un DUT Gestion des Entreprises et des Administrations ; Carrières Juridiques - d'un BTS Professions Immobilières ; Notariat. D'autres cursus pourront être pris en considération.

- **par validation d'acquis ou équivalence de diplôme**

Objectifs : La formation prépare à la maîtrise de la gestion du parc immobilier locatif, tant dans le secteur privé des agences immobilières que dans le secteur des HLM, ainsi qu'à la gestion de copropriétés.

Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Les débouchés professionnels portent sur des emplois de cadres chargés de gestion en immobilier : gestion de copropriétés, gestion locative, gestion de logements sociaux, ou administration de locaux pour le compte d'une clientèle individuelle d'entreprises ou de particuliers.

LA LICENCE PROFESSIONNELLE "ASSURANCE-BANQUE-FINANCE"



Modalités d'accès à l'année de formation :

- La formation est ouverte aux étudiants titulaires d'une L2 (Économie, Gestion, Droit, AES...), d'un DUT (GEA, TC, GACO...) ou d'un BTS tertiaire.

La formation est dispensée en **alternance avec contrats de professionnalisation ou contrats d'apprentissage** selon les accords passés entre l'Université et ses partenaires professionnels.

- La formation continue s'adresse soit aux titulaires d'un diplôme de niveau III (Bac +2), soit aux personnes ayant acquis une expérience professionnelle significative dans le secteur de la banque ou de l'assurance et une formation professionnelle de niveau IV (bac). Dans ce dernier cas une demande de validation des acquis doit être déposée au titre de l'accès.

Objectifs : La formation vise à développer et à maîtriser les compétences et aptitudes professionnelles principales d'un conseiller appelé à répondre à la diversité des besoins exprimés par la clientèle dans le segment du marché des particuliers. Elle est organisée selon le principe de l'alternance, en partenariat avec le Centre de Formation de la Profession Bancaire (CFPB).

Débouchés du diplôme (métiers) :

- Chargés de clientèle en banque
- Conseillers en assurances



L'INSTITUT DE PRÉPARATION À L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE



La Licence Administration Publique (LAP) et la préparation aux concours administratifs externes

Modalités d'accès à l'année de formation :

- **Accès de plein droit** : sont admis de plein droit à s'inscrire en vue de la licence d'administration publique, les titulaires d'un diplôme sanctionnant un premier cycle universitaire en Droit, AES et Sciences économiques.
- **Accès sur dossier** : Les étudiants des autres diplômes titulaires d'un second cycle universitaire ou d'un diplôme sanctionnant un premier cycle universitaire peuvent s'inscrire en vue de la préparation à la licence d'administration publique, après examen de leur dossier par la commission pédagogique.
- **Accès par validation d'acquis ou équivalence de diplôme**

Objectifs : Préparer les étudiants aux concours administratifs de catégorie A, B et C de la fonction publique d'État, fonction publique territoriale, fonction publique hospitalière.

Débouchés du diplôme (LAP) :

La Licence d'administration publique, de caractère pluridisciplinaire permet aux étudiants de se présenter aux différents concours de la fonction publique et leur donne la possibilité de répondre aux offres d'emploi, sur titre, dans les trois fonctions publiques (État, territoriale, hospitalière) ou dans des organismes publics et parapublics (sécurité sociale, URSSAF...).

La LAP permet également d'accéder à un M1 de droit public ou d'AES, sur dossier.

Contenu de la formation :

- **Cours magistraux** : cours pluridisciplinaires (droit public, finances, économie, science politique) qui permettent aux juristes de revoir les principales matières juridiques et de découvrir d'autres champs disciplinaires utiles dans le cadre des concours administratifs
- **Travaux dirigés** orientés vers les épreuves spécifiques des concours administratifs (dissertation de culture générale et note de synthèse)
- **Entraînement personnalisés** aux épreuves orales des concours administratifs

